

FORMULAIRE D'AUTO-ÉVALUATION EUROSCOL

2024

L'auto-évaluation des écoles et établissements est encouragée pour faire évoluer la stratégie d'ouverture européenne et internationale de votre structure. Vous avez la possibilité de nous partager cette évaluation si vous le souhaitez, en joignant ce fichier à votre candidature sur Démarches Simplifiées. Veuillez compléter cette fiche d'auto-évaluation pour chacune des 4 thématiques, **en n'oubliant pas de cocher** soit « Atteint », soit « A renforcer », soit « A développer ».

Table des matières

A. Grille d'auto-évaluation – Niveau Engagement	2
I. Démarche d'ouverture européenne dans le projet éducatif	2
II. Contexte, environnement et partenariats	3
III. Enseignement des langues et actions pédagogiques	4
IV. Mobilités	5
B. Grille d'auto-évaluation – Niveau Expert	6
I. Démarche d'ouverture européenne dans le projet éducatif	6
II. Contexte, environnement et partenariats	7
III. Enseignement des langues et actions pédagogiques	8
IV. Mobilités	9
C. Grille d'autoévaluation – Niveau Développement des territoires et mise en réseau	10
I. Démarche d'ouverture européenne dans le projet éducatif	10
II. Contexte, environnement et partenariats	11
III. Enseignement des langues et actions pédagogiques	12
IV. Mobilités	13

A. Grille d'auto-évaluation – Niveau Engagement

I. Démarche d'ouverture européenne dans le projet éducatif

Thématiques	Critères de labellisation	Atteint	A renforcer	A développer
Stratégie, organisation et pilotage	1. L'ouverture européenne et internationale est inscrite dans le projet de l'école ou de l'établissement.			
	2. Les actions européennes/internationales sont coordonnées et suivies par une équipe de pilotage/équipe projet.			
Communication et valorisation	3. L'établissement/l'école informe et présente les projets, les dispositifs de mobilité aux élèves, aux familles, aux personnels et aux acteurs institutionnels ou partenaires extérieurs.			
	4. Les projets et les expériences de mobilités sont reconnus et valorisés grâce à des outils de reconnaissance.			

II. Contexte, environnement et partenariats

Thématiques	Critères de labellisation	Atteint	A renforcer	A développer
Partenariats locaux ou nationaux	1. L'établissement/l'école a au moins un partenaire : structures institutionnelle, éducative (écoles et établissements), Canopé, services consulaires (consulats ou ambassades étrangères sur le territoire), collectivités (locales et territoriales), associations (Maison de l'Europe, etc.), entreprises, etc. 2. L'établissement/l'école collabore avec les interlocuteurs académiques et départementaux concernés (DAREIC, IA-IPR, IEN, CPD-LV etc.).			
Partenariats européens et internationaux	3. L'établissement/l'école a au moins un partenaire étranger actif et pérenne avec lequel un projet est engagé parmi les organisations suivantes : structures éducatives (écoles et établissements), services consulaires, collectivités, associations, entreprises, etc.			
	4. Au moins un projet éducatif est mis en place avec un partenaire européen ou international.			

III. Enseignement des langues et actions pédagogiques

Thématiques	Critères de labellisation	Atteint	A renforcer	A développer
Développement des compétences linguistiques et interculturelles	1. Le développement des compétences linguistiques des personnels est encouragé et valorisé notamment dans le cadre des certifications complémentaires EMILE, FLS ou DNL. 2. Des activités et des dispositifs linguistiques et d'ouverture culturelle sont mis en place à destination des élèves et des enseignants. Celles-ci peuvent avoir lieu dans l'école/établissement ou avec un partenaire dans le cadre d'échanges virtuels ou physiques (club langues, ambassadeurs internationaux, e-Twinning, mobilités etc.).			
	3. Une offre d'enseignement plurilingue et/ou une offre d'enseignement renforcée en langues est proposée (EMILE, Section Internationale, enseignement LCE et/ou DNL).			
Actions pédagogiques et interculturelles européennes et internationales	4. Des projets et des actions pédagogiques sont réalisés avec des partenaires européens et/ou internationaux.			
	5. Des actions, des journées ou des événements qui visent à sensibiliser les élèves à la citoyenneté européenne, à l'ECSI (Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale), et à développer des compétences interculturelles des élèves et des personnels sont mises en place.			

IV. Mobilités

Thématiques	Critères de labellisation	Atteint	A renforcer	A développer
Mobilités des personnels	1. L'établissement/l'école met à disposition des personnels les informations concernant les mobilités de formation en Europe et à l'international.			
	2. Les mobilités et l'engagement des personnels dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel sont encouragés et valorisés.			
	3. Des observations et des échanges de pratiques pédagogiques sont mis en place dans le cadre de partenariats.			
Mobilités des élèves	4. Au moins un échange à distance (avec e-twinning, Télétandem, ou tout autre support/outil) est mis en place avec un partenaire européen ou international en lien avec les enseignements.			
	5. Des mobilités physiques d'élèves entrantes et sortantes sont organisées en lien avec les enseignements. (Mobilités physiques facultatives pour le 1 ^{er} degré)			

B. Grille d'auto-évaluation – Niveau Expert

I. Démarche d'ouverture européenne dans le projet éducatif

Niveau	Critères de labellisation	Atteint	A renforcer	A développer
Stratégie, organisation et pilotage	1. Une équipe projet composée d'un enseignant ERAEI (Réfèrent à l'Action Européenne et Internationale encadré par une lettre de mission), d'enseignants et de personnels administratifs a été mise en place. Elle coordonne la stratégie et la mise en place des actions d'ouverture européenne et internationale au sein de l'école/de l'établissement. Les élèves peuvent être invités à participer à l'équipe projet et à être force de proposition.			
	2. L'ouverture européenne et internationale s'inscrit dans une stratégie, un plan d'action et une feuille de route pour toucher l'ensemble de l'école/établissement et se vit au quotidien.			
	3. Les personnels sont encouragés à se former à la gestion de projets, ainsi qu'aux outils et aux programmes européens et internationaux (e-Twinning, Erasmus +, OFAJ etc.), en s'inscrivant, le cas échéant, aux formations proposées par la DAREIC et à des séminaires de contact.			
Communication	4. Une communication interne (signalétique, journal, newsletter, etc.) et externe (site, presse, exposition, etc.) est mise en place en lien avec les collectivités, les associations, les écoles et établissements partenaires, l'Inspection, la DAREIC, etc. L'équipe de pilotage/ l'équipe projet veille à communiquer sur sa stratégie, ses projets et les opportunités offertes aux élèves et aux personnels.			
	5. L'école/l'établissement communique sur ses partenariats auprès de la DAREIC pour obtenir une homologation et les valoriser.			
Valorisation	6. Les résultats et les productions des projets sont présentés à la communauté éducative, aux partenaires, aux CPD, IEN, IA-IPR, à la DAREIC, aux collectivités, sponsors sur des supports adaptés et divers.			
	7. Les compétences acquises par les personnels et les élèves lors de la mise en place des projets européens et internationaux sont valorisées par des outils de reconnaissance des mobilités européennes (Europass etc.), des attestations académiques, départementales, ou éventuellement de l'école/établissement.			

II. Contexte, environnement et partenariats

Niveau	Critères de labellisation	Atteint	A renforcer	A développer
Partenariats locaux ou nationaux	1. L'établissement/l'école a plusieurs partenaires étrangers actifs et pérennes avec lesquels des projets sont engagés parmi les organisations suivantes : structures éducatives (écoles et établissements), services consulaires, collectivités, associations, entreprises, etc.			
Partenariats européens et internationaux	2. L'établissement/école est engagé de manière active, pérenne voire contractuelle (convention, actions de coopération éducative, programme Erasmus + etc.) avec au moins deux partenaires européens et/ou internationaux.			

III. Enseignement des langues et actions pédagogiques

Niveau	Critères de labellisation	Atteint	A renforcer	A développer
Développement des compétences linguistiques et interculturelles	1. L'établissement/l'école bénéficie de la présence d'enseignants de DNL ou d'EMILE, certifiés ou habilités qui dispensent des enseignements complémentaires en langue étrangère. 2. Les enseignants renforcent leurs compétences linguistique et interculturelle par la mise en place de mobilités (consortium académique Erasmus+, accréditation, France Éducation International, autre consortium). Le cas échéant, ils proposent un enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique en se formant en amont, et en passant la certification ou l'habilitation. 3. Des intervenants étrangers (assistants, étudiants, experts, volontaires, etc.) sont accueillis. 4. Des activités de renforcement linguistique et d'ouverture culturelle sont mises en place dans l'établissement/école à destination des élèves et/ou des enseignants. Leurs compétences linguistiques sont reconnues et valorisées. 5. Un enseignement en français langue étrangère est proposé.			
Actions pédagogiques et interculturelles européennes et internationales	1. L'établissement/école accueille des intervenants locaux ou étrangers, d'institutions européennes ou d'associations locales impliquées dans l'éducation à la citoyenneté européenne, à l'Europe et à l'ouverture européenne et internationale.			
	2. La communauté éducative et les élèves organisent des événements à dimension européenne et internationale (concours, Erasmus days, journée de l'Europe, journée franco-allemande, semaine des langues, journée européenne des langues, années croisées, festival des solidarités etc.).			
	3. Plusieurs projets éducatifs interdisciplinaires sont mis en place avec des partenaires européens et internationaux. Ces projets et actions visent le plus grand nombre d'élèves.			

IV. Mobilités

Niveau	Critères de labellisation	Atteint	A renforcer	A développer
Mobilités des personnels	1. L'établissement/école encourage les personnels à mettre en place des projets d'échanges virtuels notamment avec e-Twinning. Des référents identifiés sont formés à l'utilisation de cet outil.			
	2. L'établissement/école s'est inscrit dans un consortium Erasmus + ou possède sa propre accréditation visant à favoriser la montée en compétences professionnelle, linguistique et transversale des personnels.			
	3. L'accueil de personnels étrangers est impulsé pour faire entrer l'international dans l'établissement scolaire.			
Mobilités des élèves	4. L'établissement facilite la mobilité individuelle longue des élèves dans le cadre du programme Erasmus+, OFAJ, Pro-Tandem ou des programmes académiques etc. Ces mobilités sont évaluées, reconnues et valorisées dans le cadre du bulletin de l'élève et plus particulièrement dans le cadre de l'option mobilité pour les LGT et les LP.			
	5. L'établissement/l'école veille à proposer au moins une mobilité virtuelle (projet e-Twinning) ou physique à tous les élèves dans le cadre de leur parcours scolaire. Dans le cadre de mobilités physiques, des activités sont organisées avec le partenaire étranger avant, pendant et après la mobilité.			
	6. Dans le cadre d'un échange physique, l'école/l'établissement veille à ce que l'aspect financier ne soit pas un frein à la mobilité des élèves ayant moins d'opportunités, notamment grâce aux subventions des programmes Erasmus +, OFAJ, Pro-tandem, et des programmes académiques (Passepartout et Philéas Fogg), etc.			

C. Grille d'autoévaluation – Niveau Développement des territoires et mise en réseau

I. Démarche d'ouverture européenne dans le projet éducatif

Niveau	Critères de labellisation	Atteint	A renforcer	A développer
Stratégie, organisation et pilotage	1. Des écoles et des établissements Euroscol travaillent en réseau autour d'une thématique, d'un projet (Erasmus+, e-Twinning etc.) ou d'un parcours éducatif (LV, Sciences, développement durable etc.). Le réseau peut s'organiser au niveau d'un bassin, d'un département, de l'académie.			
	2. Des projets ou/et événements européens ou internationaux sont menés en commun sur le territoire en lien avec des partenaires locaux, européens ou internationaux.			
	3. Les membres du réseau mènent des projets communs entre des écoles et/ou des collèges et/ou des lycées de secteur. Les membres du réseau mettent en commun leurs ressources et outils lors de la mise en œuvre de ces projets.			
Communication	4. Une communication interne (signalétique, journal, newsletter, etc.) et externe (site, presse, exposition, etc.) est mise en place en lien avec les membres du réseau, les collectivités, les associations, les écoles et établissements partenaires, l'Inspection, la DAREIC, etc. L'équipe de pilotage/ l'équipe projet du réseau veille à communiquer sur sa stratégie, ses projets et les opportunités offertes aux élèves et aux personnels.			
	5. Le réseau communique sur ses partenariats auprès de la DAREIC pour obtenir une homologation et les valoriser.			

II. Contexte, environnement et partenariats

Niveau	Critères de labellisation	Atteint	A renforcer	A développer
Partenariats locaux ou nationaux	1. Il existe une logique partenariale et de mise en réseaux scolaires et extra-scolaires avec des structures locales ou nationales qui participent à la dynamique du réseau sur le territoire.			
Partenariats européens et internationaux	2. Les membres du réseau coopèrent avec des partenaires européens ou internationaux autour d'un projet et/ou de mobilités.			

III. Enseignement des langues et actions pédagogiques

Niveau	Critères de labellisation	Atteint	A renforcer	A développer
Développement des compétences linguistiques et interculturelles	1. Une stratégie de territoire est mise en place autour de l'apprentissage des langues : ➤ Offre d'un parcours en langues de la maternelle à la terminale ➤ Formations communes ➤ Mise en commun des ressources (assistant, volontaire etc.) ➤ Actions et liaisons inter degrés ➤ etc.			
Actions pédagogiques et interculturelles européennes et internationales en réseau	2. Des actions communes du réseau sont menées lors d'évènements : semaine des langues, Erasmus days, Journée ou semaine de l'Europe en réseau, implication des acteurs du réseau dans l'organisation, préparation commune à la mobilité (élèves et personnels), etc.			

IV. Mobilités

Niveau	Critères de labellisation	Atteint	A renforcer	A développer
Mobilités des personnels	1. Les mobilités sont réalisées en inter-degrés et inter-catégoriels sur des thématiques communes ou objectifs communs.			
Mobilités des élèves	2. Les mobilités s'appuient sur des jumelages ou des partenariats.			
	3. Une réflexion commune et une dynamique ont été mises en place pour faire partir les élèves, notamment ceux les plus éloignés de la mobilité.			
	4. Des ressources/moyens sont mis en commun pour initier une dynamique de collaboration au sein du réseau.			
Mobilités virtuelles	5. Des projets e-Twinning, Télétandem ou autres sont montés en réseau (membres du réseau Euroscol et partenaires étrangers).			